

Candidats pour le brevet d'école élémentaire qui ont subi leur examen sur le français, l'algèbre et la géométrie, en addition au cours ordinaire.....	136
Candidats pour le brevet d'école élémentaire qui n'avaient manqué que deux matières dans les examens antérieurs	34
Candidats qui n'ont obtenu aucun brevet	47

Brevets accordés :

Pour académie, 1ère classe.....	1
“ “ 2e classe.....	4
Pour école modèle, 1ère classe.....	1
“ “ 2e classe.....	49
Pour école élémentaire, 1ère classe.....	8
“ “ 2e “.....	119
“ “ 3e “.....	56
“ “ 4e “.....	28

313

Candidats pour le brevet d'école modèle qui n'ont obtenu qu'un brevet d'école élémentaire.....	33
Candidats pour le brevet d'académie qui n'ont qu'un brevet d'école élémentaire	2
Candidat pour le brevet d'académie qui n'a obtenu qu'un brevet d'école modèle.....	1

* *

Les procès-verbaux des comités catholique et protestant du conseil de l'instruction publique se trouvent à l'appendice numéro VII de ce rapport.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très obéissant serviteur,

GÉDEON QUIMET,

Surintendant.

Cent-huitième réunion des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval, tenue le 29 septembre 1894.

Etaient présents : M. C.-J. Magnan, président de l'association ; M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'Ecole normale Laval ; M. l'abbé A. Caron, assistant-principal ; M. M.-B. Lippens et G. Guay, inspecteurs d'écoles ; MM. F.-X. Toussaint et J.-B. Cloutier, anciens professeurs à l'Ecole normale Laval ; MM. N. Lacasse, J. Létourneau, J. Ahern, C.

Lefèvre, D. Frère, P. Provençal, N. Tremblay, E. Gagnon, C. Renaud, H. Simard, A. Simard, L. Bergeron, J. Donaldson, Ed. Boily, J. Degagné, A. Deléglise, A. Guimond, M. Côté, O. Goulet, P. Enright. MM. les abbés Filteau et Mercier, maîtres-d'études, et les élèves-maîtres de l'Ecole normale.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté, après quelques remarques de M. Lacasse qui se déclare en faveur de l'écriture penchée et contre tout changement.

M. J. Ahern demande que le programme de la séance soit changé afin de discuter les amendements proposés à la loi du fonds de pensions. Vu l'importance du sujet, et la possibilité que certains membres du corps enseignant, présents à la séance du matin, soient absents dans l'après-midi, la demande est agréée.

Le comité chargé de s'occuper de la loi du fonds de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire présente alors le rapport qui suit :

“ Le comité permanent chargé de s'occuper du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire a l'honneur de faire le rapport suivant :

La première séance du comité eut lieu le 23 du courant, à l'Ecole normale Laval. A cette séance furent présents :

Messieurs C.-J. Magnan, Nap. Lacasse, J.-Bte Cloutier, J.-D. Frère et J. Ahern. M. Magnan fut élu président et M. Ahern secrétaire.

Il fut résolu à l'unanimité :

1° De ne pas appuyer l'amendement à l'art. 2241, proposé par la commission administrative.

Cet amendement se lit comme suit :

“ Amender l'article 2241, des S. R. P. Q., en retranchant dans le dernier paragraphe, tous les mots après *retenue*.”

En ce faisant votre comité se trouve